

CONTRAT DE PRESTATION TECHNIQUE
Pension – Reproduction – Prestations techniques

Les chevaux devront impérativement se présenter accompagnées de leur livret d'identification à jour des vaccins, grippe, tétanos et idéalement rhino-pneumonie en cours de validité. Le Haras pourra refuser toutes juments ou poulains dont l'état sanitaire est jugé insatisfaisant.
Un acompte du montant de la mise en place (MEP) est à régler avant l'arrivée de la jument ou au plus tard le jour de son arrivée.

1) Identité du cheval :

Nom :

N° SIRE :

Appartenant à,

NOM – Prénom :

Adresse – CP – Ville :

Téléphone - Email :

2) Hébergement et prestations

2.1 Lieu d'hébergement :

- Domaine de l'Hallali – 01240 DOMPIERRE-SUR-VEYLE

2.2 Condition d'hébergement :

Je demande que ma jument (ainsi que son poulain le cas échéant) :

- Reste exclusivement au pré et soit éventuellement complémentée lorsque l'herbe est insuffisante.
- Soit hébergée au pré ou en boxe selon la place disponible.

2.3 Prestation :

Après signature d'un contrat de saillie avec l'éta lonnier et réception de la semence par le Haras Numenor, je demande que ma jument bénéficie d'une mise en place (MEP) :

IAF (*semence fraîche*) IAR (*semence réfrigérée*) IAC (*semence congelée*) IAP (*petite dose en IA profonde*)

De l'éta lon :

2.4 Etat sanitaire à l'arrivée :

Etat général de la jument à son arrivée : Etat bas état bon état haut

Remarques (en particulier le poulain) :

Etat vaccinal :

Grippe-tétanos (obligatoire)	à jour	non à jour	à faire réaliser
Rhinopneumonie	à jour	non à jour	à faire réaliser

Date de dernière vermifugation :/...../..... sinon à faire réaliser

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- 1. Durée de la saison de monte :** La saison de monte débute le 1^{er} mars et se termine le 11 aout.
- 2. Taux de TVA :** Le taux de TVA est de 10%.
- 3. Formalités administratives :** Cette convention, doit être fournie **par courrier au secrétariat du Haras Numenor avant l'arrivée de la jument ou au plus tard apportés le jour de son arrivée.**
- 4. Admission de la jument :** Les juments doivent être munies de leur document d'accompagnement (livret) et du document visé ci-dessus si exceptionnellement ils n'ont pas été transmis avant. La jument doit être en bon état de santé, vermifugée (strongles et taenia) dans les 15 jours avant sa venue, vaccinée (grippe, tétanos, idéalement rhinopneumonie), ses pieds parés, défermée des postérieurs et éventuellement ferrée des antérieurs. Une jument en mauvais état ou malade peut être refusée.
- 5. Suivi échographique :** Il est obligatoire et réalisé au centre par la clinique vétérinaire du Clair Matin, 01000 BOURG EN BRESSE. L'éleveur peut, s'il le désire, faire appel à un vétérinaire de son choix pour cette prestation après en avoir informé par écrit le responsable du centre.
- 6. Examens et soins complémentaires :** Si besoins, ces examens et soins seront également réalisés par la clinique vétérinaire du Clair Matin, 01000 BOURG EN BRESSE. **L'éleveur mandate le Haras Numenor et la clinique vétérinaire du Clair Matin à réaliser tous les soins, examens ou traitements complémentaires que ces derniers jugent nécessaire afin d'optimiser les chances de gestation.** L'éleveur, peut, s'il le désire, faire appel à un vétérinaire de son choix pour cette prestation après en avoir informé par écrit le responsable du centre.
- 7. La mise en place de la semence** qui correspond aux actes d'insémination, au matériel à usage unique, à la réception et conservation des doses dans l'azote et au suivi administratif.
Lors de la réception de semence réfrigérée ou congelée produite sur d'autres sites, les opérateurs du Haras Numenor s'engagent à vérifier le bon état du moyen de stockage de la semence (état des pains de glace, présence d'azote dans la cuve, etc.). Nous nous autorisons à refuser un colis dont nous doutons de sa capacité à conserver la semence. Nous ne saurions être tenu responsables d'une détérioration de la qualité de semence due au transport.

Tarifs :

FT + MEP IAF, étalons Haras Numenor : 330€ ttc/saison

MEP IAR/IAC (semence réfrigérée ou congelée) étalons Haras Numenor : 275€ ttc/saison

MEP IAR/IAC (semence réfrigérée ou congelée) étalons non Haras Numenor : 330€ ttc/saison

Le montant de la MEP (voir ci-dessus) est à régler avant l'arrivée de la jument ou au plus tard lors de l'arrivée de la jument.

- 8. Pension :** Sous réserve de disponibilité, la jument et son produit sont hébergés en boxe ou au pâturage au Domaine de l'Hallali. Les juments sont accueillies seulement durant la période nécessaire à leur mise à la reproduction. Nous ne proposons pas de prestation de gardiennage à l'année. En dehors des juments restant en pension, le haras ne peut être considéré comme gardien des poulinières venants à la saillie
Le propriétaire de la poulinière mandate le haras de requérir en son nom tout vétérinaire de son choix afin de soigner, si nécessaire, la poulinière et le foal, et accepte par avance de régler les frais du praticien requis en son nom. Néanmoins, le propriétaire de la jument sera consulté avant toute intervention du vétérinaire et ce dans les meilleurs délais.
Tarifs : Jument non suivie : 13€ ttc/jour , jument suivie ou au boxe : 16€ ttc/jour

Le montant final de la pension est à régler le jour du départ de la jument.

- 9. Limite de responsabilité - Garanties :** En cas de sinistre, quelque en soit la cause, la responsabilité du centre tant au titre des actes d'insémination et actes annexes que du gardiennage est limitée à une indemnité maximale de 7000€ttc (sept mille euros). L'éleveur de l'animal confié doit, s'il estime la valeur dudit animal supérieure à ce prix, souscrire une assurance personnelle selon son estimation pour la durée du séjour de l'animal au centre. A défaut par lui de souscrire un tel contrat, il est considéré comme n'ayant pas estimé le préjudice éventuellement subi par lui supérieur à 7000€ttc (sept mille euros). L'éleveur et son entourage sont entièrement responsables des dommages qu'ils subissent ou provoquent à autrui lors de leur présence au centre ou dans ses annexes.
- 10. Risques inhérents à la reproduction :** Des risques sont inhérents au gardiennage, à la contention, aux examens gynécologiques trans-rectaux (avec une mortalité par déchirure rectale de 2,2 pour 100.000 examens selon les H.N.), lors du poulinage, des inséminations, du passage à la barre, à la mise au pré. La jument peut maigrir pendant la phase d'adaptation alimentaire ou lors de chaleur caniculaire. Il existe des risques de contagion, d'accident lors de contact avec ses congénères. L'insémination en semence congelée ou réfrigérée réduit la fertilité.
- 11. Conditions de paiement-pénalités :** Le règlement de la totalité des frais engagés peut être exigé lors de chaque départ des animaux sinon il est à effectuer à réception de facture. En cas de retard de paiement, un intérêt de retard égal à deux fois le taux légal, après mise en demeure de régler.
- 12. Consentement éclairé du propriétaire :** L'éleveur ou son représentant qui se déclare autorisé par l'éleveur affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris la présente convention. Il l'accepte en totalité et reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quand au résultat escompté. Il s'engage à régler tous les frais engagés auprès du Haras Numenor sur présentation ou à réception de facture. Il certifie avoir contracté en bonne et due forme toutes les formalités avec le gestionnaire de l'étalon choisi. En cas de litige, la juridiction du lieu d'implantation du Haras Numenor est seule compétente.
- 13. Clause attributive de juridiction :** A défaut de conciliation amiable, tout litige relatif au présent contrat sera compétence des Tribunaux de BOURG-EN-BRESSE, siège du Haras Numenor.
- 14. Droit applicable :** Le présent contrat est régi par le droit français, même si le client est étranger, sauf convention contraire.

Fait à Lent, le / / 2020

Julien BLOT
Responsable du Haras

Signature de l'éleveur ou de son représentant autorisé.

HARAS NUMENOR

539 Impasse Villeneuve – 01240 LENT

Tél: 06 25 20 47 05 // Email: info@haras-numenor.com // Site Web: www.haras-numenor.com

SAS au capital de 22 000€ - immatriculée au RCS de BOURG-EN-BRESSE (01)

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19, et par mesure de précaution afin d'éviter au maximum toute promiscuité entre individus, le présent protocole d'accueil des juments sur le centre de reproduction doit être signé avant le déplacement de l'animal par le transporteur.

Tous les intervenants impliqués dans ce protocole doivent être en bonne santé (absence de signe clinique et ne présentant pas de température), ne sont pas des personnes contact, ni des personnes à risque.

Centre de reproduction (dénomination et adresse) : **HARAS NUMENOR – MAS MICHON – 01240 DOMPIERRE-SUR-VEYLE**

Nom du responsable du centre : **M. Julien BLOT**

Date et heure du rendez-vous :

Nom et n° SIRE de la jument concernée :

Nom du transporteur et n° d'immatriculation du véhicule :

Signature et tampon du
Centre de reproduction de la jument

Nom et signature du transporteur

HARAS NUMENOR SAS
539 Impasse Villeneuve
01240 LENT
Tél. : 06 25 20 47 05
info@haras-numenor.com

Engagements du transporteur de la jument :

- **Documents à fournir en cas de contrôle par les autorités :**
 - Protocole signé
 - Justificatif d'exercice professionnel (Extrait Kbis, SIRET, SIREN, déclaration MSA) et/ou attestation de l'employeur
 - Registre de transport de l'équidé (modèle disponible sur le site de l'IFCE <https://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/sanitaire-detention/registre-des-transport/>)
 - Documents d'identification de l'équidé transporté
 - Pièce d'identité du chauffeur
 - Attestation de déplacement dérogatoire
- **Consignes préalables au déplacement :**
 - Nettoyage du véhicule de transport des juments en amont et le jour du transport.
 - Prise de rendez-vous obligatoire avec le centre de reproduction ou le haras
 - Présence de gel hydro alcoolique ou d'une solution alcoolique impérativement à bord
 - Chargement de l'équidé après lavage des mains ou avec des gants à usage unique
 - Afin d'éviter au maximum les transports, les juments en chaleur devront obligatoirement rester sur place.
 - Fournir au centre de reproduction la copie du document d'identification par mail afin d'éviter toute contamination par contact (pages de signalement et pages de vaccinations).

HARAS NUMENOR

539 Impasse Villeneuve – 01240 LENT

Tél: 06 25 20 47 05 // Email: info@haras-numenor.com // Site Web: www.haras-numenor.com

SAS au capital de 22 000€ - immatriculée au RCS de BOURG-EN-BRESSE (01)

- Ne se déplacer qu'à 1 seule personne. Pour les juments suitées, laisser, dans la mesure du possible, les poulains au haras.
- **Sauf impératif d'urgence lié à l'animal transporté, il est interdit de s'arrêter sur le trajet pour un autre objet que celui du transport vers la station de monte ou d'insémination.**
- **Consignes sur le centre de reproduction :**
 - Le transporteur reste dans son véhicule pendant tout le stationnement sur le centre de reproduction, à défaut, une écurie est dédiée pour les nouvelles arrivantes. Le transporteur pourra y déposer la jument dans une boxe. Les échanges se font par téléphone, la visualisation des documents par vitre interposée.
 - Les vérifications d'identité de la jument sont faites à partir du mail transmis au préalable et l'éta lonnier établit une attestation de vérification du document et de la saillie (ce document permettra une régularisation ultérieure sur le document d'identification) qu'il adresse par mail au propriétaire.

Engagements du centre de reproduction :

- **Mesures sanitaires mises en œuvre :**
 - Le responsable du centre de reproduction met en œuvre le principe de non croisement des personnes lors des actes de reproduction
 - Le centre de reproduction met à disposition de son personnel les moyens de protection et de nettoyage des mains
 - Le personnel prenant en charge la jument est équipé de matériel de protection, en particulier de gants et il utilise une longe, un licol ou une bride du site d'accueil (à désinfecter entre chaque animal) pour les manipulations. Chacun se voit attribuer avant la saillie une tâche particulière.
 - Distance à respecter entre le manipulateur de la jument et l'éta lonnier / insémineur supérieure à 1,5 m
 - Nettoyage des barres de contention entre chaque jument
 - Nettoyage du lecteur de puce entre chaque jument
 - Il n'est pas possible d'avoir plusieurs juments simultanément à la barre.
 - Dans le cas de juments restant hébergées sur le site, il faut prévoir un isolement de ces juments.
 - Afin d'améliorer la biosécurité, les centres de reproduction veilleront à apporter une attention particulière à l'hygiène vestimentaire de leur personnel.

En cas de non-respect des consignes ou en cas de doute, le responsable du centre de reproduction peut refuser d'accueillir la jument.

Règles spécifiques au Haras Numenor

- **Afin d'éviter au maximum les transports, les juments en chaleur devront obligatoirement rester sur place. Il en est de même pour les juments dont les trajets sont supérieurs à 30 km.**
- **Si la jument doit être inséminée en IAC avec un étalon extérieur, les paillettes doivent impérativement être réceptionnées par le Haras Numenor avant l'arrivée de la jument.**
- **Prise de rendez-vous obligatoire avec le haras au minimum la veille de l'arrivée de la jument.**
- **Le transporteur reste dans son véhicule pendant tout le stationnement sur le centre de reproduction, à défaut, une écurie est dédiée pour les nouvelles arrivantes. Le transporteur pourra y déposer la jument dans une boxe.**
- **Les accès au bureau, salle gynécologique ainsi qu'aux écuries (autres que celle dédiée aux arrivées) sont réservés uniquement au personnel du haras.**